#### PRESIDEN E P. LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DU CONGO Unité \* Travail \* Progrès

BINET

NS

/PR-CAB

## DECRET nº 98-60 du 23 Février 1998

### PORTANT NOMINATION DES MAGISTRATS DE LA COUR SUPREME DU CONGO

# LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE.

Vu l'Acte Fondamental du 24 Octobre 1997;

Vu la loi nº 023/92 du 20 Août 1992 portant statut de la Magistrature ;

Vu le Décret 002/97 du 2/11/97 portant nomination des Membres du Gouvernement;

#### DECRETE:

Articles 1 er : Sont nommés Membres de la Cour Suprême du Congo, les Magistrats dont les noms et prénoms suivent :

LENGA	(Placide)
ENTCHA-EBIA	`Gabriel
BOUKA	(Henri)
ILOKI	Auguste
SAMORY	Jean Bernard
SOUMBOU-TCHICAYA	Georges
NZOALA	Germain Vincent
MAKAYA BOUANGA	Auguste
KOUMOU	Pascal
<b>OUETININGUE MAMBANI</b>	D.
KAMANGO	André
NDAYI	Thadée
AKIERA	Georges
MBIKA	Jean-Pierre
NANGA-NANGA	Grégoire
MVOUO	Michel
ONDZE	Victoire
KANGA	Louise
MOUTEKE	Robert

Article 2 : Les intéressés percevront les indemnités fixées par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret qui prend effet à compter de la prise de service des intéressés sera publié au Journal Officiel, de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESSO.-

Fait à Brazzaville, 12 3 FEVR. 1998

Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice

Pierre NZE.

Ministre des Finances et du Budget

Mathjas DZON.-